

Lieu : Maison du temps libre / Heure : De 18h30 à 20h30

**Présent-es**

Mme Françoise FOUBERT, *Adjointe à la Démocratie Participative* ; Mme Liliane MAINCENT, *Maire déléguée de Vire* ; Mme Catherine MADELAINE ; *Adjointe aux affaires sociales*; M Jacques COURTEILLE, *Adjoint chargé des travaux et du cadre de vie* ; M Patrick GRESEL, *Directeur des services techniques* ; M. Léopold DEHAYE, *chargé de projets à la Direction des sports Vire Normandie*.

**Conseller.es  
présent.es**

*Les personnes n'ayant jamais donné leur adresse mail l'ont transmise mais les personnes présentes n'ont pas émarginé.*

### ORDRE DU JOUR

N° du point	Thème
1	Point sur l'avancement et les demandes des habitants pour le quartier
2	Information à propos des travaux de rénovation du réseau des eaux autour de la place de MArtilly
3	Groupe projet. Ou en sommes-nous ? Date de la prochaine réunion
4	Echanges et questions du jour
5	Temps convivial

Madame Françoise FOUBERT Adjointe chargée à la démocratie participative annonce que le sujet prévu sur les points d'apports volontaires dans la gestion des déchets est annulé. En effet, à l'heure où se déroule cette réunion de quartier à St Martin, il y a une réunion communautaire extraordinaire de l'IVN qui doit statuer sur l'avenir du dispositif des traitements des déchets sur l'intercommunalité de la Vire au Noireau. Aussi, dans l'ignorance du contenu de cette réunion et au vue des décisions et répercussions sur le dispositif, il est préférable de stopper toute communication à ce sujet et reprendre les informations ultérieurement après les nouvelles orientations. Dès que possible, le service de démocratie participative se tient à la disposition des habitants pour répondre aux questions. [conseilsdequartier@virenormandie.fr](mailto:conseilsdequartier@virenormandie.fr) .

Service Déchets Déchèteries de l'IVN 02 31 66 28 33 ou [ordures.menageres@vireanoireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireanoireau.fr)

## I. Avancement des demandes des habitants

### ➤ Vitesse et incivilité routière

Route de Pont Farcy, au niveau de la MFR, la vitesse est excessive et dangereuse. C'est une route départementale, il est demandé de déplacer le panneau de limitation de vitesse pour faciliter la lisibilité au niveau du carrefour. Certains habitants soumettent l'idée de mettre un feu rouge pédagogique.

↳ **Les services techniques peuvent envisager ce dispositif, il y a nécessité d'avoir un accord du département conjointement de celui de la mairie**

### ➤ Pistes cyclables

Il existe une confusion entre une piste cyclable et une voie partagée. Les habitants regrettent que les piétons se trouvent dans des situations dangereuses. Mr Gresel précise qu'une piste cyclable a des dimensions et des partages de voies qui sont soumis au code de la route et d'un organisme certificateur. Les voies partagées peuvent être voies vertes. La signalétique est différente, les piétons y sont admis comme les vélos. Cela reste une protection par rapport aux routes des circuits routiers mais la voie se partage.

### ➤ Bancs de repos

Devant l'usine Aber, 3 bancs sont achetés. Ils seront installés dès que possible, avant le printemps.

### ➤ Passage piétons dangereux et plots métalliques dangereux

Le parcours devant la boulangerie est très dangereux, la réglementation routière ne permet pas le traçage d'un passage piéton n'importe où. Ici la configuration du site est dans un virage et régulièrement lieu d'excès de vitesse répétitifs. Monsieur Gigan accepte d'être contacté par les services techniques pour voir sur place et éventuellement définir un nouvel emplacement. D'autre part, une habitante rappelle qu'il y a deux plots métalliques au niveau de l'école et de la boulangerie, et qu'ils risquent de faire chuter des personnes. Mr Gigan poursuivra le parcours avec le responsable technique.

Le passage piétons devant l'hippodrome a des tasseaux dangereux également, une personne est déjà tombée. Après échanges, il s'agit des séparateurs de voies (entre la chaussée et la piste cyclable).

### ➤ Place de Martilly

Un marché existe le dimanche matin sur la place de Martilly. Ce marché fonctionne avec une association et n'est pas un dispositif de la mairie. Aussi, il ne peut pas bénéficier des équipements barrières et nettoyage qu'offre la mairie pour le marché du vendredi en ville. C'est pourquoi, un commerçant de primeurs retrouve son emplacement de vente occupé par un ou des véhicules et ainsi l'empêche de développer son étale. Si bien, qu'il annonce ne plus venir au marché de Martilly. C'est une perte de service que personne ne souhaite voir. En effet, la réglementation de stationnement n'est pas respectée. Un panneau signale l'interdiction de stationner sur cet emplacement le dimanche à certaines heures.

↳ **Le service de démocratie participative et F Foubert vont informer la gendarmerie de ce fait, les sensibiliser à ce problème qui ne peut se résoudre qu'avec des pénalités à l'encontre des contrevenants.**

Au niveau de l'arrêt de bus, il manque quelques sièges pour attendre le bus. Les voyageurs restent debout ou s'assoient sur les rebords des fenêtres des riverains.

↳ **Mr Gresel informe que cette compétence des transports et des équipements est partagée avec l'IVN. Aussi, le trottoir et la ligne bus relèvent de ces deux directions. La décision doit se prendre conjointement. Le responsable du service technique se déplacera sur place avec Mr Gigan pour faire une proposition**

### ➤ Végétation débordante ou invasive

La haie de Thuyas rue Legauffre a été taillée. Le travail donne satisfaction aux habitants. Par contre, il y a toujours des **arbustes** qui dépassent de 40cm sur le trottoir de la rue Jean Boucher.

**Le panneau stop** de la rue de Franceville est pris dans la végétation, ce qui rend dangereux le carrefour.

Des champignons recouvrent une partie du trottoir de la rue de la brasserie. Attention glissant et risque de chute.

↳ **A voir avec le service des espaces verts pour mettre à jour ces interventions**

La borne incendie de l'impasse des cytises est rendue inaccessible car elle est envahie par la végétation

↳ **Voir Mr Raoult préventionniste**

### ➤ Identifier le bâtiment de la maison du temps libre

Dans le cadre du chantier de l'adressage, cette signalétique peut s'envisager. Il est noté que par cette officialisation graphique du nom de l'établissement et en intégrant cette donnée dans le logiciel national de GPS, l'adresse se trouvera validée et ainsi reconnue par le gps de Google.

## II. Information au sujet des travaux

Mme PRINZBACH, Directrice générale du syndicat des eaux du bocage virois, est intervenue à propos des travaux de rénovation du réseau des eaux aux abords de la place de Martilly. Les travaux actuels sont des travaux de remplacement des canalisations de matières poreuses et anciennes. Tout est remplacé par des matériaux appropriés et conventionnés. Le secteur de la place de Martilly est concerné. Devant les commerces et la place. Le reste de la commune se fera dans plusieurs années.

La TEIM, société qui gère l'électricité, profite de l'ouverture pour passer des fourreaux électriques. Le chantier se prolonge jusqu'à la fin de la semaine prochaine. La circulation est alternée et perturbe les véhicules. Le financement de ce projet est pris par le syndicat des eaux du bocage virois. Les habitants souhaitent préciser que les employés des eaux sont très aimables et bienveillants envers les usagers de la route.

## III. Projet du quartier

Le projet de quartier de Saint Martin est porté par son comité des fêtes. L'organisation et sa composition sont nouvelles. Une équipe de 5 personnes se partagent sa gouvernance. Le programme des festivités est déjà bien engagé :

- **16 Février : loto**
- **18 Février Matinée tripes**
- **22 Juin : Fête de la musique**
- **15 Septembre : Randonnée**
- **26 Octobre : Soirée dansante salle du Vaudeville**

Les organisateurs déplorent le manque d'engagement des habitants du quartier, l'épuisement de l'équipe fait que l'effectif d'animation diminue. Ils demandent à tous et toutes de les rejoindre pour renforcer cette équipe très dynamique et ambitieuse.

Le service de la démocratie participative et les adjoints de la mairie proposent de se positionner comme soutien et personnes ressources à cette équipe. Le projet du quartier peut être accompagné par les élus et les techniciens du service des associations et des sports. La proposition est formulée. L'aide serait la coordination avec les services logistiques, la communication, le support financier des projets de quartiers. Rappel des coordonnées : Direction des sports et [associations@virenormandie.fr](mailto:associations@virenormandie.fr) ; [ffoubert@virenormandie.fr](mailto:ffoubert@virenormandie.fr)

## QUELQUES INFORMATIONS A RETENIR.

### 1. DATES DE PERMANENCE DE MADAME FOUBERT

Bâtiment Henry Lesage - 14 rue Chênedollé. Vire

Mme Foubert informe les habitants du quartier qu'elle tient régulièrement des permanences au service démocratie participative, situé 14 rue Chênedollé bâtiment Henry Lesage, afin de répondre aux interrogations des habitants du quartier.

*Lundi 26 février, Lundi 25 mars, Lundi 22 avril ; 16h à 18 h sans rendez-vous.*

*La prochaine réunion du conseil de quartier se déroulera au cours du second trimestre 2024. La date vous sera communiquée.*